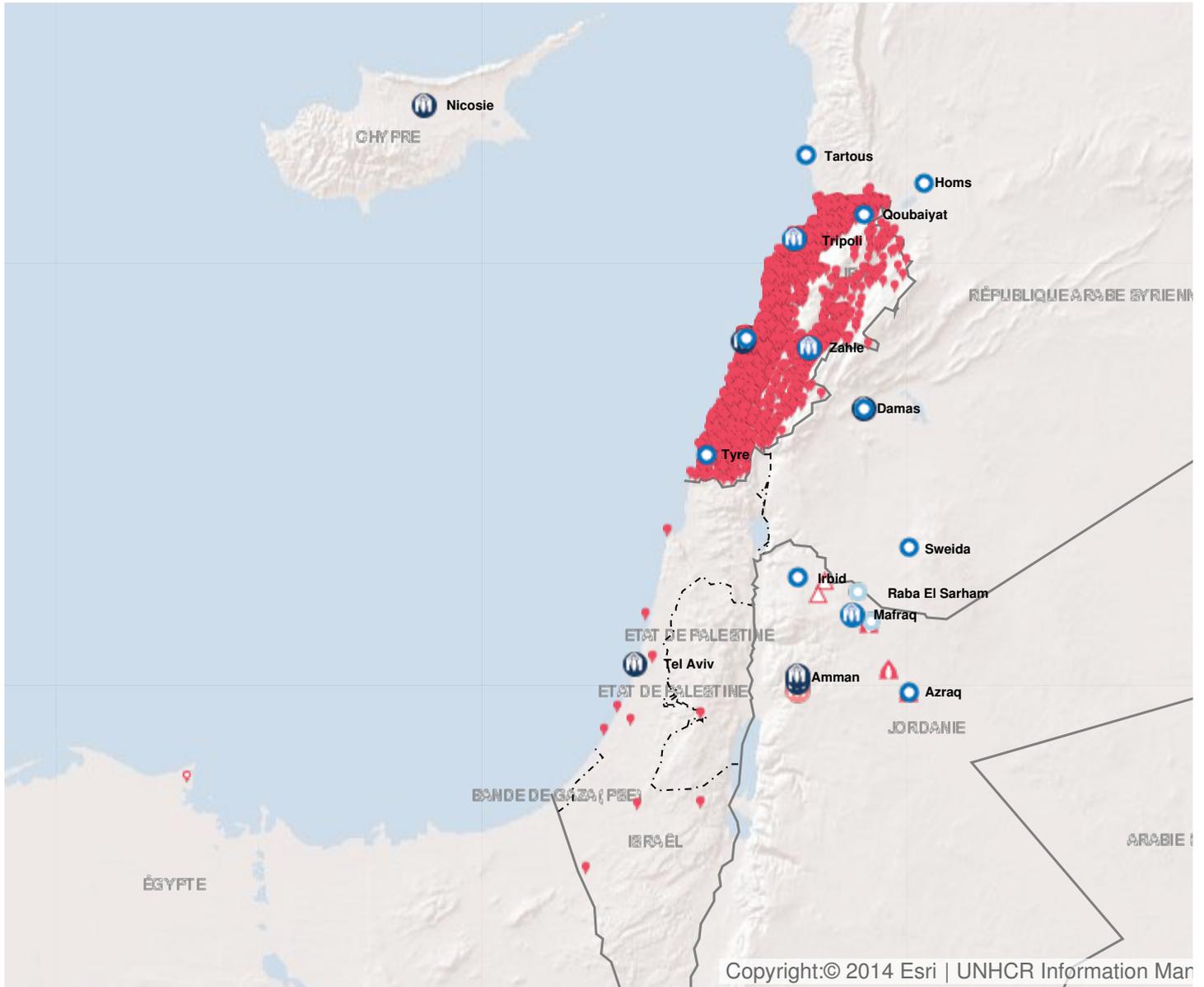


Résumé du plan 2017

Généré le 24/2/2017

Opération: Israël



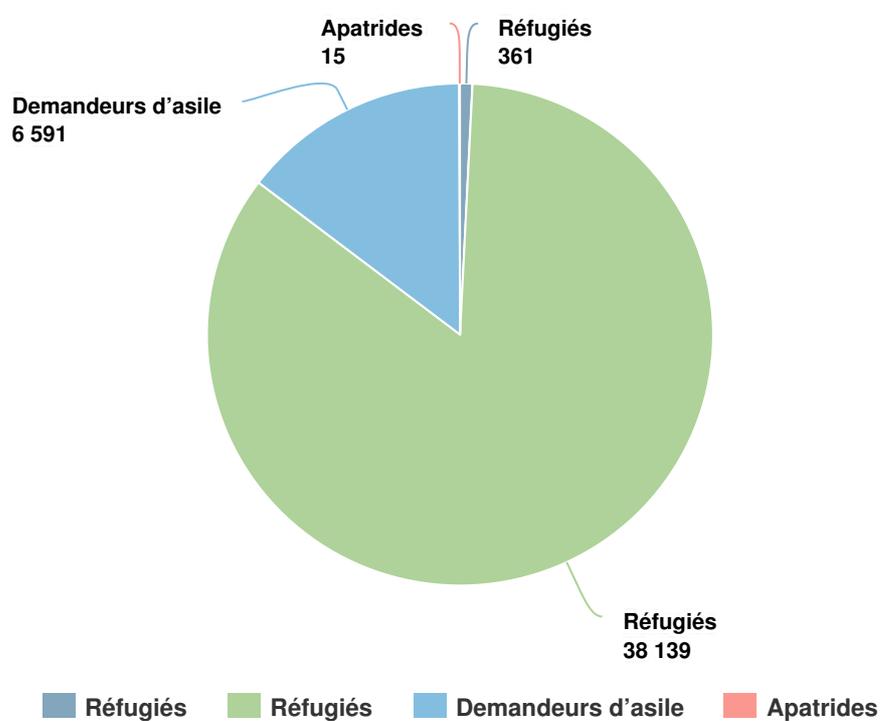
Personnes relevant de la compétence du HCR

- 0% EN 2015

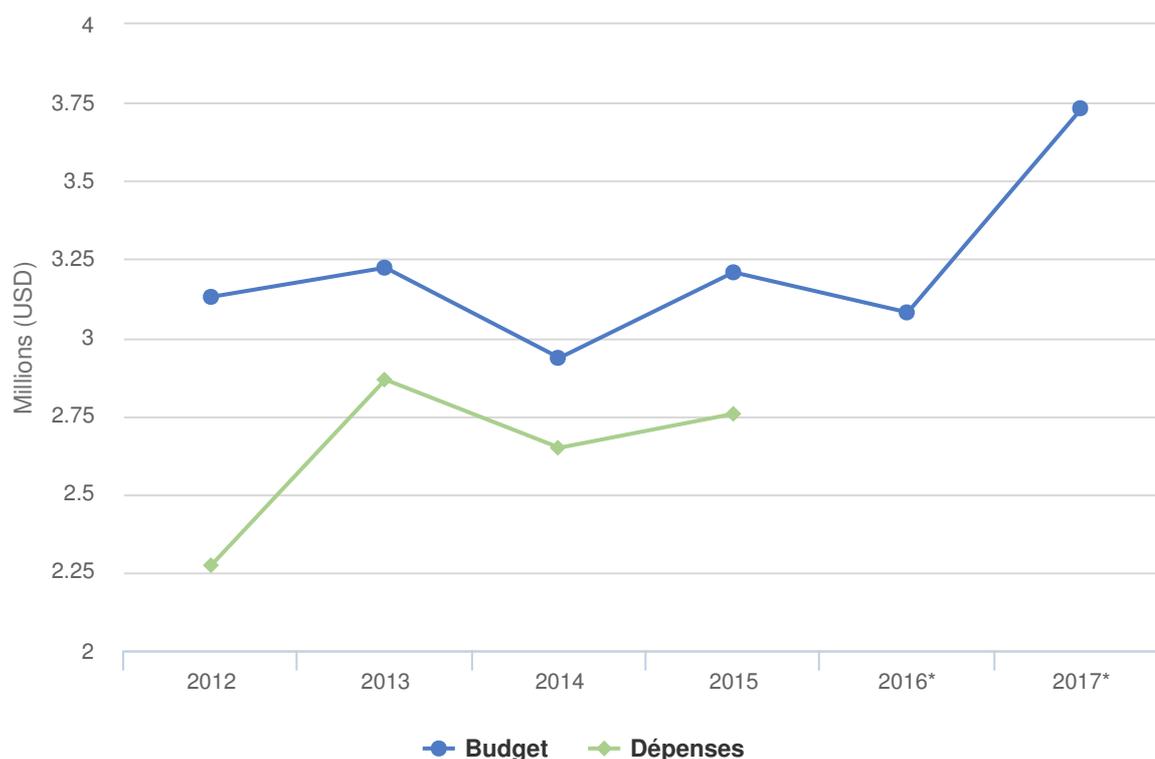
2015 45,106

2014 45,284

2013 56,228



Budgets et Dépenses - Israël



Chiffres clés pour 2017

- 5 000 personnes relevant de la compétence du HCR avec des besoins spécifiques seront assistées par des activités de plaidoyer ou des interventions juridiques, médicales et psychosociales
- 200 personnes relevant de la compétence du HCR suivront une formation pour développer leurs compétences pratiques en vue d'améliorer leurs moyens de subsistance
- 200 dossiers de réfugiés soumettront leur dossier en vue de la réinstallation
- 50 membres de la communauté seront formés à la prévention et au traitement de la violence sexuelle et sexiste
- 22 groupes communautaires seront soutenus afin de mieux faire valoir leurs besoins

Environnement de travail

Plus de 40 000 réfugiés et demandeurs d'asile vivent en Israël, dont une majorité d'Érythréens et de Soudanais. Le HCR entretient un dialogue constructif avec le Ministère de l'intérieur pour promouvoir un statut plus protecteur et des solutions pour les réfugiés et les demandeurs d'asile dans le pays.

Le Gouvernement israélien donne pleinement accès à l'enseignement primaire et secondaire à titre gratuit. Dans une certaine mesure, il finance les soins médicaux prénataux et postnataux pour les femmes qui ont demandé l'asile et pour les nouveau-nés. Il garantit aussi un abri et une rééducation aux victimes reconnues de la traite d'êtres humains. Un traitement du VIH, notamment des médicaments et un suivi, est prodigué à la majorité des demandeurs d'asile concernés qui sont dépourvus d'assurance maladie. De plus, un soutien d'importance vitale est apporté au niveau municipal pour aider des enfants et des ménages demandeurs d'asile à risque.

Principales priorités

En 2017, les priorités seront les suivantes en Israël :

- appliquer un projet pilote dans le cadre de la stratégie de solutions qui est soumise à l'approbation du Ministère de l'intérieur. Ce projet permettra de garantir une meilleure protection à près de 5 000 réfugiés en Israël, alors que 1 670 autres réfugiés trouveraient une protection dans des pays tiers, par le biais de la réinstallation ou de l'admission au titre de mécanismes humanitaires ;
- réduire les risques de protection auxquels font face les enfants demandeurs d'asile (par exemple l'abandon, la maltraitance, le manque de documents de naissance), en se concentrant sur les nouveau-nés et les enfants de moins de trois ans ;
- élargir la prestation de services adaptés à l'âge et au genre pour les personnes relevant de la compétence du HCR qui ont subi des mauvais traitements, des violences et l'exploitation, en donnant la priorité aux victimes de tortures, aux demandeurs d'asile du fait de leur orientation sexuelle et leur identité de genre et aux mères célibataires ;
- assurer un plaidoyer et fournir des services médicaux, psychosociaux et de rééducation aux demandeurs d'asile handicapés ;
- desservir plus largement les communautés et collaborer plus étroitement avec elles pour les informer de leurs droits fondamentaux et de l'accès aux services ;
- promouvoir l'autosuffisance des demandeurs d'asile, notamment par l'accès à l'enseignement supérieur ainsi que la formation technique et professionnelle ;
- faciliter l'acceptation des demandeurs d'asile grâce au plaidoyer et à des interventions ciblées dans les médias.

Le Haut Commissariat continuera de collaborer avec les autorités, les institutions des Nations Unies et les acteurs de la société civile pour rechercher des réponses efficaces et garantir une protection adaptée des demandeurs d'asile, notamment l'accès aux services essentiels et des interactions améliorées entre les autorités, les communautés hôtes et les demandeurs d'asile.

Le HCR s'efforcera de garantir un financement suivi pour la mise en œuvre de la stratégie de solutions visant à consolider la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile et leur accès à des solutions.
